



DATE DE PUBLICATION : 8 avril 2026

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Claude PIOT le 3 avril 2023 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Karima NAJAR ATROUS, directrice de la direction financière et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Valérie DUMAS, ou M. Michaël MONOT, ses adjoints, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la direction financière à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karima NAJAR ATROUS, de Mme Valérie DUMAS, de M. Michaël MONOT, délégation permanente est donnée à Mme Carine HENRY, cheffe du service budget contrôle de gestion et performance (SBCGP), à Mme Claire MANGIN-SOUBRET, cheffe du service des études comptables et fiscales (SECOFI) et à M. François BOUVET, chef du service de gestion financière (SGF), à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités concernant la fiscalité, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 8 avril 2026

Claude PIOT